

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREIMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2018_145

OBJET :

COMMISSION N°4

*Octroi de l'attribution
d'un fonds de concours
au titre des anciennes
intercommunalités à la
commune de MONS-EN-
PEVELE pour la
réhabilitation de l'église
Saint Jean-Baptiste*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 32

Suppléants présents : 4

Procurations : 7

Nombre de votants : 43

L'an deux mille dix-huit, le 25 Juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 juin 2018, conformément à la loi.

Présents : M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

M. Guy SCHRYVE, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Alain DUTHOIT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT M. Yves OLIVIER, Mme Marie-Hélène BACLET, M. Régis BUE, M. Marcel PROCUREUR, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT, suppléante de M. Thierry BRIDAULT

M. Jean-Luc CARTON suppléant M. Jean-Paul BEAREZ,

Mme Brigitte HERBOMMEZ suppléante de M. Yves LEFEBVRE,

M. Alain BOS remplacé par Mme Annick MATTON,

Ont donné pouvoir :

M. Jean-Claude SARAZIN, procuration à M. Jean-Luc DETAVERNIER

M. Frédéric PRADALIER, procuration à M. Pascal FROMONT

M. Michel DUFERMONT, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE

M. Thierry LAZARO, procuration à M. Bernard CORTEQUISSE

M. Didier WIBAUX, procuration à Mme Marie CIETERS

M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Luc MONNET

Mme Monique RIZZO, procuration à M. Bruno RUSINEK

Absents :

M. Raymond NAMYST, M. Jean-Paul FRANCKE, Mme Jeannette WILLOCOQ, M. Alain DUCHESNE,

M. Thierry BRIDAULT, remplacée par sa suppléante, Mme Bénédicte MARTIN LE SAOUT

M. Jean-Paul BEAREZ, remplacée par son suppléant, M. Jean-Luc CARTON

M. Yves LEFEBVRE, remplacée par Mme Brigitte HERBOMMEZ

Mme Annick MATTON, remplacée par son suppléant M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 juin 2018

Délibération CC_2018_145

COMMISSION N°4

***Octroi d'un fonds de concours a la commune de MONS-EN-PEVELE au titre des
fonds de concours de l'ancienne CC PAYS DE PEVELE***

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Considérant que par délibération n°DC*81*2017*06_n°79 en date du 17 décembre 2007, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle avait octroyé un fonds de concours de 100 000 € à la commune de MONS-EN-PEVELE pour la rénovation du foyer Notre-Dame.

Considérant que la commune de MONS-EN-PEVELE n'avait jamais actionné le versement de ce fonds de concours

Considérant que la municipalité a fait le choix de créer un nouveau quartier d'habitations à l'arrière de la mairie

Que de ce fait, le foyer Notre-Dame étant situé à l'intérieur de ce périmètre, sera détruit.

De ce fait, la commune de MONS-EN-PEVELE a sollicité la réaffectation de ce fonds de concours de 100 000 € à la réhabilitation de l'église.

Vu la délibération de la commune de MONS-EN-PEVELE en date du 22 juin 2018.

DECIDE (par 43 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 43 VOTANTS)

- De modifier la délibération n°DC*81*2017*06_n°79 en date du 17 décembre 2007 du conseil communautaire de l'ancienne CC PAYS DE PEVELE qui avait attribué un fonds de concours de 100 000 € à la commune de MONS-EN-PEVELE pour la réhabilitation du foyer Notre-Dame.
- De réaffecter le montant de ce fonds de concours sur le projet de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste.
- De participer aux travaux de réhabilitation de l'église Saint Jean-Baptiste par l'octroi d'un fonds de concours de 100 000 € à la commune de MONS-EN-PEVELE sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant total du projet : 907 824,76 € HT, soit 1 089 389,71 € TTC

Financiers	Montant du financement	%
Autofinancement	532 555,72 € HT	58,66 %
Fonds de concours CCPC	100 000,00 € HT	11,02 %
Conseil Régional	125 000,00 €	13,77 %
Fondation du patrimoine	25 000,00 €	2,75 %
Etat DETR	125 269,04 €	13,80 %
Total	907 824,76 € HT	100,00 %

- D'autoriser son Président à signer une convention avec la commune de MONS-EN-PEVELE identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 24/08/2018

Reçu en préfecture le 24/08/2018

Affiché le



ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_145_1-DE